

	ASS. PASSION SPORT VAL DE LOING	
	SECTION KARATE Mairie de Grez-sur-Loing - 86 rue Wilson 77880 GREZ-SUR-LOING	
	Déclaration Préfectorale n° 0774010588	FFKARATE 770677
	Agrément Jeunesse et Sport n° AS77071333	APE n° 926C
	SIRET n° 447 585 076 00014	

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 27 AOUT 2007

*_*_*

PROCES-VERBAL DE DECLARATION

*_*_*

Le 27 août 2007 à 19 heures 00, les membres de l'Association « Passion Sport » se sont réunis à la salle des fêtes de Montigny sur Loing, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du président, Mr Pierre BESOMI.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée désigne comme président de séance Mr BESOMI, et comme secrétaire Mr GOTTAR.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée qui constate que les membres présents sont au nombre de ___ sur un total de 42 membres (ou représentants de mineurs) composant l'association.

Le quorum n'étant pas nécessaire, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- un exemplaire des statuts
- les copies des convocations adressées aux membres
- la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau
- les pouvoirs des membres représentés
- l'ordre du jour

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- modification de la durée du mandat électif
- abrogation des mentions sur l'autonomie des sections dans les statuts

Enfin, la discussion est ouverte.

	ASS. PASSION SPORT VAL DE LOING	
	SECTION KARATE Mairie de Grez-sur-Loing - 86 rue Wilson 77880 GREZ-SUR-LOING	
	Déclaration Préfectorale n° 0774010588	FFKARATE 770677
	Agrément Jeunesse et Sport n° AS77071333	APE n° 926C
	SIRET n° 447 585 076 00014	

DEBATS

*_*_*

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Selon l'ordre du jour, il est procédé au choix de la nouvelle durée de mandat électif des membres du conseil d'administration et du bureau directeur.

C'est finalement un mandat de un an reconductible sans limite qui est adopté à l'unanimité.

Deuxième résolution

Selon l'ordre du jour, il est procédé à la modification des statuts de l'association, selon les conseils de la Direction de la Jeunesse et des Sports 77.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

*_*_*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président et le trésorier.

Le trésorier,
M. STANEK

Le président,
M. BESOMI